

Joëlle Neuenschwander Feihl

Les Galeries du Rivage à Vevey

Une réalisation exceptionnelle des années 1930

Le marché couvert de Vevey, baptisé Galeries du Rivage aussitôt après son achèvement, constitue un bâtiment unique en Suisse romande, tant par son programme que par son langage architectural et sa mise en œuvre.

Cet article repose sur deux études non publiées. La première a été réalisée par l'auteure en 1997 pour le compte des Monuments et sites de l'État de Vaud; la seconde – plus développée – est l'œuvre du Professeur Franz Graf et d'Yvan Delemontey, du Laboratoire des techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EPFL, mandatés par la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie de la Ville de Vevey en 2019¹. Notre propos porte essentiellement sur la genèse du marché couvert et sa réalisation et ne s'attache pas à retracer les nombreuses transformations qu'a subies le bâtiment et qui sont très précisément relatées dans l'étude du TSAM.

Le marché couvert est un type architectural rare en Suisse romande malgré le fait qu'il constitue un leitmotiv de l'urbanisme de l'entre-deux-guerres. Dans le canton de Vaud, les grenettes d'Aubonne (1804), de Vevey (1810), de Morges (1827) ou encore de Moudon (1861), qui servaient aussi à l'entreposage du grain, ainsi que le marché couvert de Montreux (1892) – à notre connaissance, unique exemple subsistant en Suisse d'édifice en métal et verre par ailleurs fréquent hors de nos frontières – remontent au XIX^e siècle et se

présentent sous la forme d'un espace ouvert. À Vevey au contraire, le marché est abrité par une grande halle fermée.

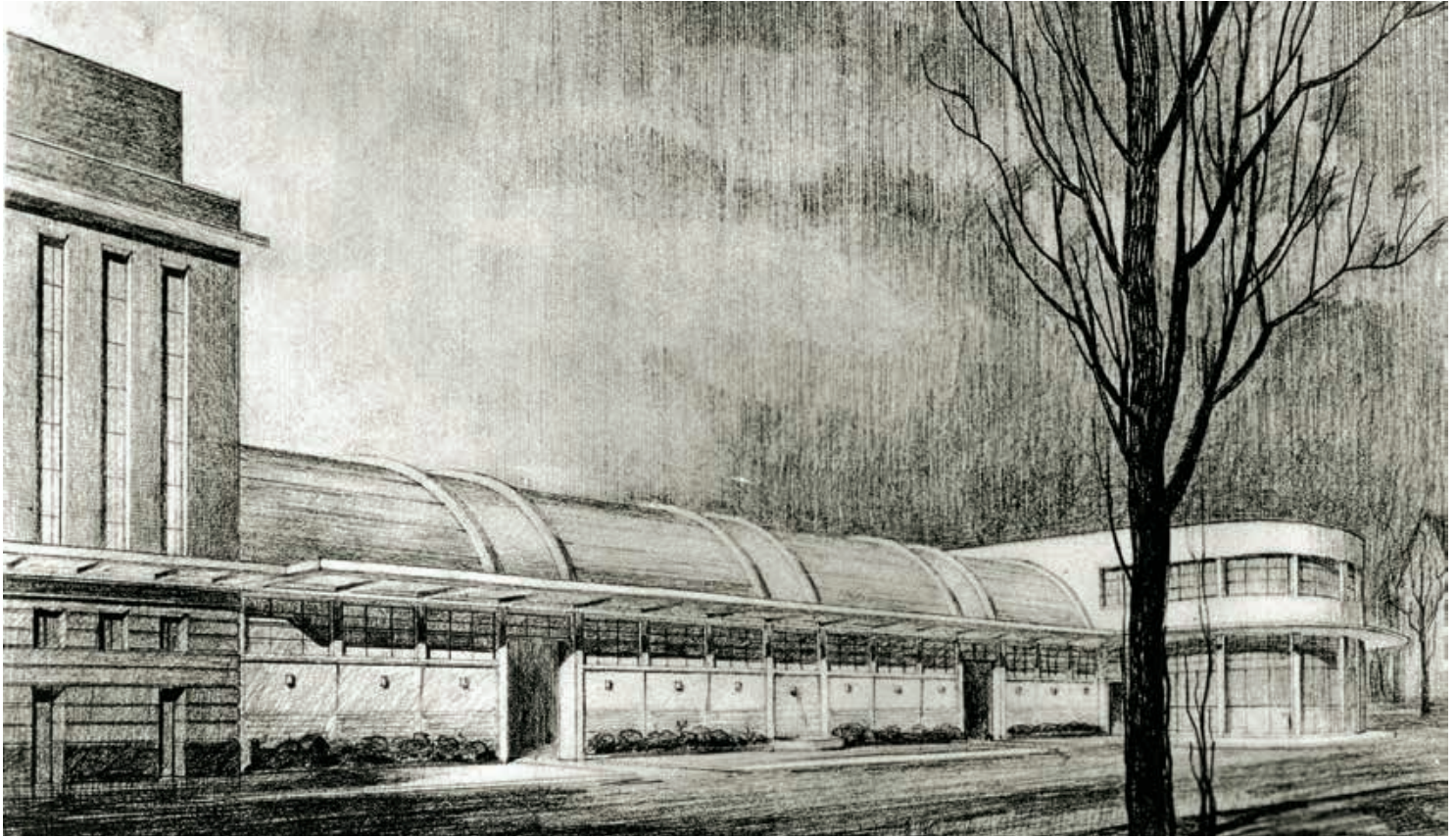
Vevey est une ville industrielle et touristique qui a connu un important développement tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle et dont l'économie a beaucoup souffert de la Première Guerre mondiale et des crises qui ont suivi. À l'aube des années 1930, sur fond de récession économique, un nouveau parti, le parti indépendant progressiste dit « parti bleu », est créé par Gustave Chaudet (1883-1956) « radical 'progressiste' voire de 'gauche' »², dissident du parti radical aux commandes de la ville avec les libéraux depuis des décennies, parti dont les positions se font de plus en plus conservatrices. Le programme de la nouvelle formation veut renforcer l'attractivité de la ville et comporte notamment la construction de logements et la rénovation des taudis, l'achèvement du quai, la création d'un port de plaisance et la réalisation d'un marché couvert. Aux élections de l'automne 1929, ses représentants décrochent de nombreux sièges au Conseil communal et s'attellent par la suite, en s'alliant aux socialistes, à mener à bien leur projet après avoir élu Gustave Chaudet à la syndiculture. L'alliance des socialistes et des bleus remporte les élections de 1933 et peut ainsi poursuivre son action, en premier lieu le projet de marché.

Fig.1 Vue perspective du premier prix des architectes Henri Gross, Paul Lavenex et Eugène Mamin, vue sur la rue Louis-Meyer, devise *Perquette*. Musée historique de Vevey



Une genèse à rebondissements

En juin 1933, la Commune lance un concours d'idées pour la construction d'un marché couvert sur une parcelle acquise l'année précédente, située à proximité de la place du Marché, entre les rues du Torrent, de la Madeleine et Louis-Meyer, et bordée à l'angle sud-ouest d'un immeuble locatif bâti en 1907. Peuvent y participer les architectes suisses domiciliés dans le canton de Vaud ainsi que les architectes veveysans résidant à l'étranger. Le programme consiste à édifier un bâtiment abritant un « marché couvert fermé avec de grandes



entrées»³, des salles d'exposition et de vente ainsi que des appartements. Sur les vingt-neuf projets rendus, le jury attribue quatre prix : le premier à Henri Gross, Paul Lavenex et Eugène Mamin, de Lausanne, le deuxième à J. Samuel Buffat, Veveysan établi à Genève, le troisième à Maurice Schobinger et Marcel Taverney, à Paris, ainsi que Robert Gétaz, à Vevey, et le quatrième au Nyonnais Louis Genoud. Tous les concurrents placent la halle au nord de la parcelle ; les projets classés en premier, deuxième et quatrième rang proposent côté lac des immeubles d'un gabarit élevé et d'une certaine monumentalité ; les lauréats du troisième prix ne rendent pas de vue en perspective de la façade sud, peut-être pour privilégier la face nord et par conséquent la halle proprement dite (fig. 1-2).

Fin septembre 1933, moins de deux mois après le résultat du concours, la Municipalité soumet au Conseil communal la demande de crédit pour la réalisation de l'édifice, sans pourtant disposer d'un véritable projet, ce qui lui sera reproché. Elle souligne que la halle couverte et fermée pourrait accueillir non seulement les maraîchers, mais aussi la foire annuelle des Vins vaudois dont la première édition au printemps 1933 a été un succès ; « en outre, nos Sociétés locales – écrit-elle – trouveraient là un emplacement idéal

pour y transporter leurs fêtes en cas de mauvais temps, ce qui dissiperait bien des inquiétudes chez les organisateurs. La halle centrale du Marché couvert serait, en outre, une cantine toute choisie, et combien favorable, pour nos futures Fêtes des Vignerons et autres grandes manifestations publiques. »⁴ Les salles du premier étage seraient à même d'héberger des expositions d'art du musée Jenisch, le musée des beaux-arts veveysan, tandis que les étages supérieurs offriraient dix-huit appartements de deux et trois pièces. Le projet est donc celui d'un bâtiment multifonctionnel.

Indispensable à « toute cité qui se respecte et vit avec son temps, [...] œuvre d'utilité et d'hygiène publique [qui] n'est pas un luxe, mais une nécessité pour une ville de 14 000 habitants »⁵, le marché couvert fait l'unanimité d'autant plus qu'il fournira, en cette période de crise, des opportunités de travail pour les chômeurs. Par contre, les élus de droite critiquent les appartements – le marché de la location est déjà saturé –, le mode de financement proposé ainsi que l'absence de véritable projet architectural. Sur ce dernier point, le syndic Chaudet précise : « Nous vous demandons de nous autoriser d'établir des plans, et si c'est trop cher, on verra la chose. Il y avait des gros projets mais nous en sommes revenus ; il y a 4 projets primés, il

Fig.2 Vue perspective du troisième prix des architectes Maurice Schobinger, Marcel Taverney et Robert Gétaz, vue sur la rue du Torrent, devise *Arcades*. Musée historique de Vevey

Fig.3 Schobinger, Taverney, et Gétaz, Marché couvert, coupe longitudinale, 1^{er} octobre 1934. Direction de l'urbanisme, Vevey

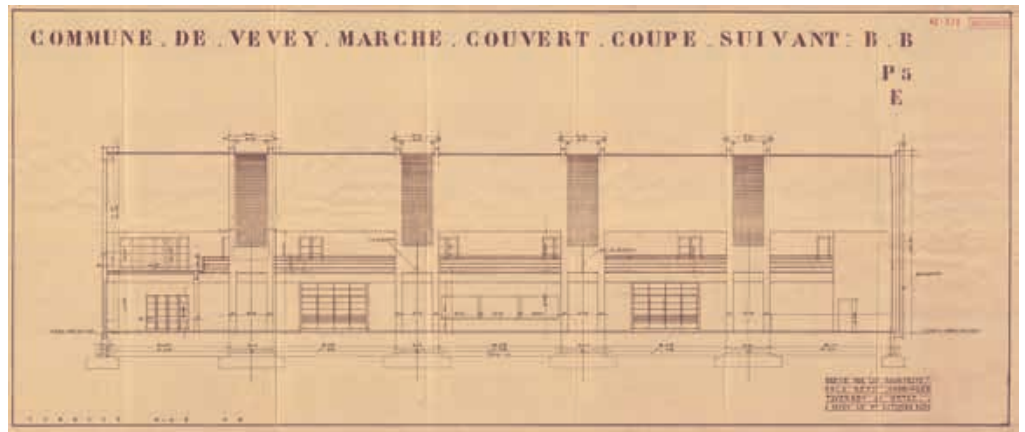


Fig.4 Schobinger, Taverney, et Gétaz, Marché couvert, coupe transversale, 1^{er} octobre 1934. Direction de l'urbanisme, Vevey

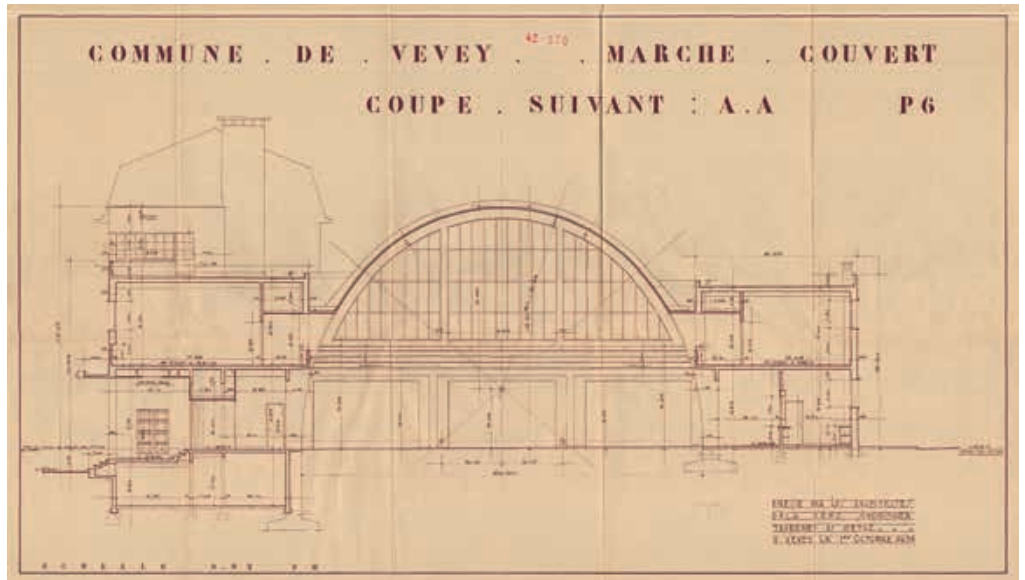


Fig.5 Schobinger, Taverney, et Gétaz, Marché couvert, façade sur la rue Louis-Meyer, 1^{er} octobre 1934. Direction de l'urbanisme, Vevey

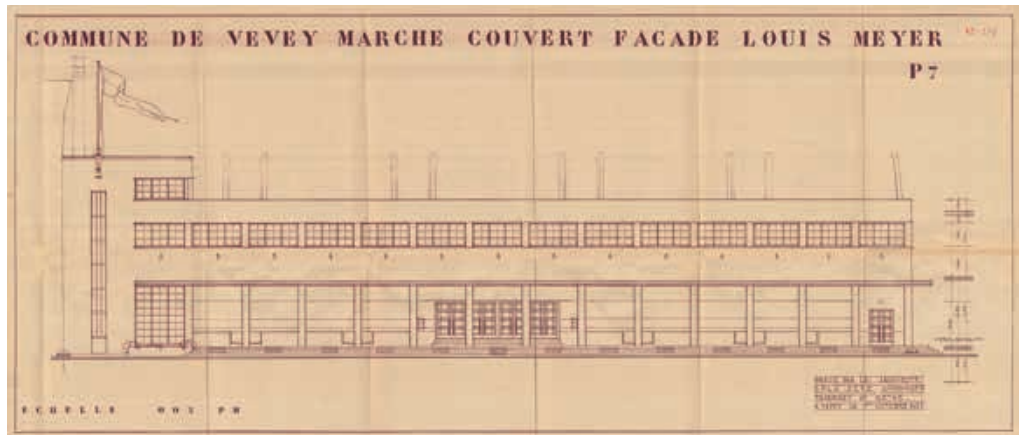
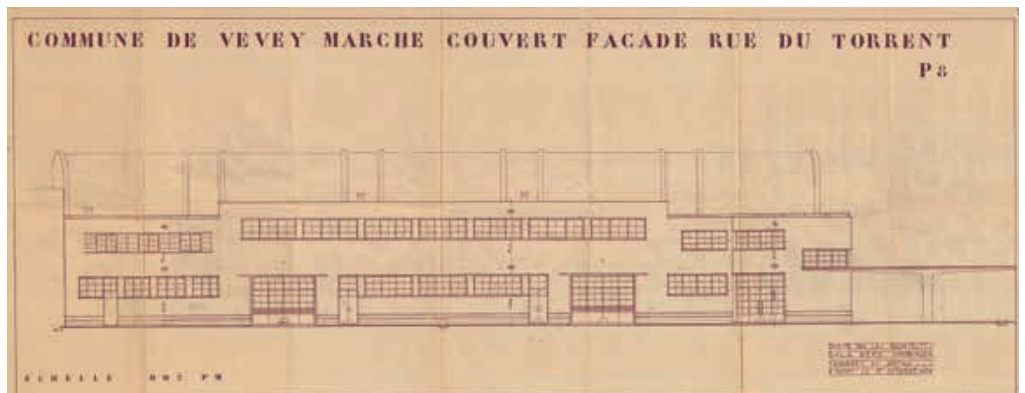


Fig.6 Schobinger, Taverney, et Gétaz, Marché couvert, façade sur la rue du Torrent, 1^{er} octobre 1934. Direction de l'urbanisme, Vevey





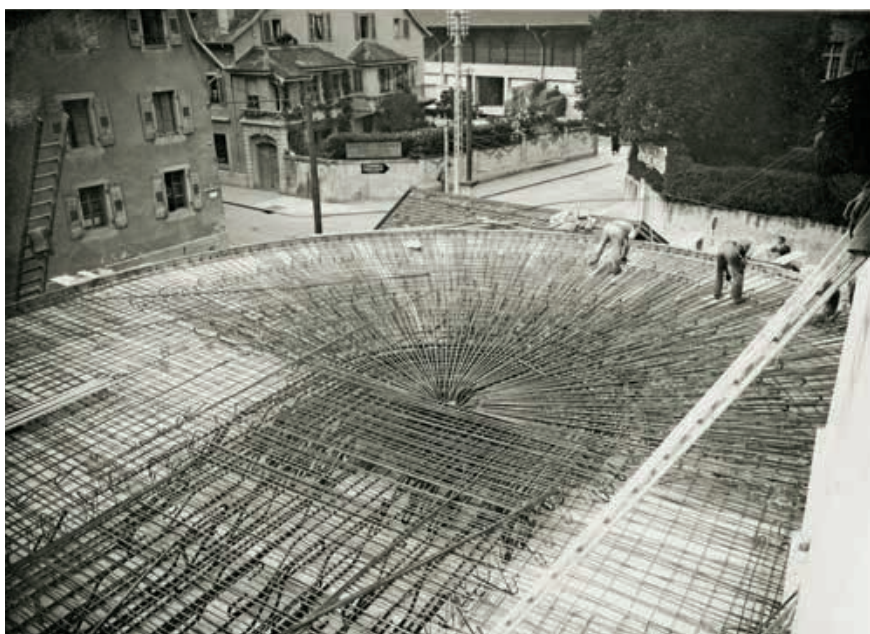
faut voir ce qu'il y a d'intéressant ; avec nos directives, on dira aux architectes : Prenez ce qu'il y a de bon dans ces projets et faites-en un tout. »⁶ Le préavis est finalement accepté, mais avec certaines conditions relatives au financement.

À la même période, un courrier d'un des architectes classés en troisième position au syndic Chaudet fait état d'une possible attribution du mandat à ces derniers⁷. Cependant, aucune mention d'une telle éventualité n'apparaît dans les sources avant l'été suivant, quand, par lettre du 18 août 1934, la Municipalité informe Schobinger, Taverney et Gétaz de sa décision de « reprendre activement le projet », auquel elle a apporté une importante modification : « Il ne sera plus question, du moins pour le moment – écrit-elle – de prévoir des appartements aux étages supérieurs. Le nouvel immeuble comportera uniquement une grande salle au rez-de-chaussée et des salles d'exposition au 1^{er} étage. Toutefois, la construction sera faite de telle manière qu'elle pourra supporter éventuellement, dans la suite, des appartements aux 2^e et 3^e étages. L'esquisse que vous avez bien voulu nous soumettre a rencontré l'approbation de la Municipalité, dans ses grandes lignes. Nous

vous serions obligés de vouloir bien la mettre au net, dès que possible, afin que nous puissions nous rendre compte exactement de ce que cela donnera, tant au point de vue financier qu'au point de vue artistique. »⁸

Ce sont donc les auteurs du troisième prix qui remportent l'exécution. Ils sont tous trois nés à Vevey dans des familles de notables liés au milieu de la construction, de surcroît apparentés et proches d'un des membres éminents du parti bleu⁹. L'aîné, Maurice Schobinger (1891-1976), est le fils de l'architecte Henri Schobinger (1857-1917), actif à Vevey dès la fin des années 1880 ; comme son père, il suit le cursus de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris dont il est diplômé en 1921¹⁰. Marcel Taverney (1898-1965), fils de l'entrepreneur Charles Taverney, étudie à l'École polytechnique de Zurich et obtient son titre d'architecte en 1923 ; il s'installe à Paris en 1930 où « il collabora d'abord pendant plusieurs années avec l'architecte Henri Sauvage »¹¹. Robert Gétaz (1906-1970), après un apprentissage chez l'architecte veveysan Charles Coigny, poursuit sa formation au Technicum de Berthoud et fait toute sa carrière dans sa ville natale¹².

Fig.7 La halle dont la voûte vient d'être décoffrée, vue en direction de l'est, 1935. Photo William Olivier, Musée historique de Vevey



Pour justifier son choix, la Municipalité explique qu'à la suite de la suppression des logements, l'effort s'est porté sur la halle et les salles d'exposition pour lesquelles la proposition classée au troisième rang présentait « de nombreux avantages », ajoutant que « les trois architectes, auteurs des plans choisis, étant d'autre part tous enfants de Vevey », il était de son « devoir de leur confier la réalisation de ce travail »¹³

Un chantier audacieux mené tambour battant

Début octobre 1934, Schobinger, Taverney et Gétaz transmettent au maître d'ouvrage les plans définitifs en vue de la mise à l'enquête¹⁴ (fig. 3-6), plans qui sont soumis au Conseil communal dans la foulée. Accepté sans discussion le 26 octobre 1934, le projet redimensionné ne comporte « plus que ce qui était demandé par tous, soit une grande halle pour marchés en cas de mauvais temps, pour la Foire des vins, Fêtes et réunions diverses, tennis couverts, etc., etc., et au 1^{er} étage, des Salles d'exposition »¹⁵, auxquelles a été ajouté un abri pour les chevaux et les voitures qui ne faisait pas partie du programme initial.

Le chantier débute le 5 novembre ; les travaux avancent rapidement et, malgré un mois d'arrêt en raison du gel, le bouquet est posé au sommet de la voûte le 9 avril 1935. La Foire aux vins se déroule du 18 au 26 mai dans les locaux à l'état brut (fig. 7). À l'issue de celle-ci, le chantier reprend et se termine en octobre. L'ensemble est baptisé « Galeries du Rivage » et accueille le premier marché le 30 novembre 1935.

Pour la conception et l'exécution des éléments en béton armé, la voûte de la grande halle et l'abri en particulier, les architectes font appel à l'ingénieur civil Alexandre Sarrasin (1895-1976), diplômé en 1918 de l'École polytechnique de Zurich¹⁶. Actif en Belgique et en Suisse au moment du projet veveysan, il a déjà réalisé d'importants ouvrages, notamment le réservoir compensateur des Marécottes (1925) et les ponts de Meryen (1928-1930), de Dorénaz (1933) et du Gueuroz (1933-1934). L'ingénieur établit un cahier des charges spécial pour le béton armé en novembre 1934, dans lequel, parmi les données techniques concernant la composition et l'exécution du béton, il préconise de recourir pour la voûte à « un échafaudage que l'on peut déplacer »¹⁷ et qui permette de l'exécuter en plusieurs étapes.

L'étude du TSAM décrit la structure de la voûte et relève l'ingéniosité de sa mise en œuvre : « Après avoir démolé les quelques constructions existantes sur la parcelle et réalisé les fondations,

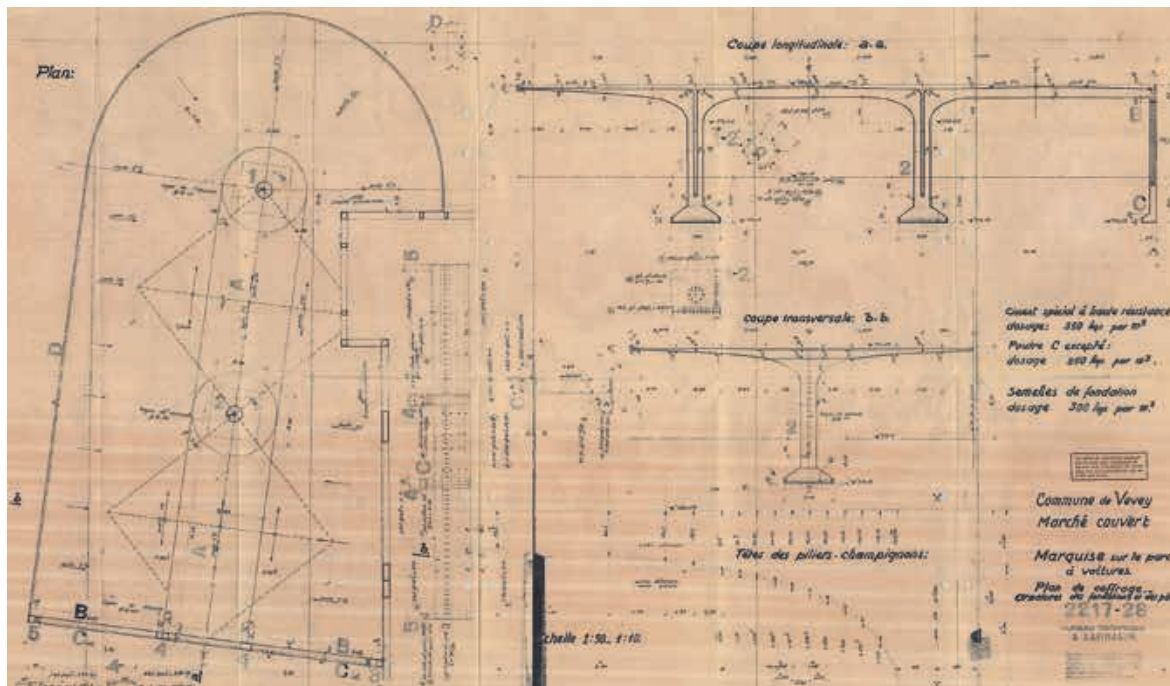


Fig.11 Bureau technique Sarrasin. Marquise sur le parc à voiture: plan de coffrage, 25 février 1935. Direction de l'urbanisme, Vevey

on commence d'abord par construire les deux ailes latérales qui servent à contrebuter la voûte. De forme quasi parabolique, cette dernière constitue une couverture des plus économiques et offre le moins d'encombrement au sol. Elle est formée de cinq segments en béton armé autoportants de 9,30 mètres de largeur entre lesquels s'intercalent quatre bandes translucides en pavés de verre de 2,20 mètres éclairant de manière diffuse l'intérieur de la halle. Chacun de ces segments, d'une épaisseur de seulement 8 centimètres à la clé (14 cm aux naissances), est raidi sur ses bords par des nervures en saillie se prolongeant jusqu'au sol en piedroit, offrant à la voûte une portée de 20,40 mètres. Séparée par deux joints de dilatation, cette dernière prend naissance au niveau de la dalle de plafond du premier étage des ailes latérales formant galeries [...]. Remarquable par sa conception, la voûte de la grande halle est tout aussi audacieuse du point de vue de son exécution. Elle est en effet coulée sur un gigantesque cintre en bois mobile d'une longueur égale à la moitié de la voûte. Ainsi était-il possible d'en réaliser la totalité en seulement deux fois, l'immense coffrage étant capable de se déplacer sur des rails après l'achèvement de la première moitié.»¹⁸ (fig. 8-9)

L'abri en forme de marquise « champignon », établi à l'angle des rues du Torrent et de la Madeleine, est réalisé en mai-juin 1935 après l'achèvement du gros-œuvre du bâtiment (fig. 10-11). Graf et Delemontey considèrent que celui-ci « relève littéralement de la prouesse technique », et constatent que « rien n'obligeait l'ingénieur à faire de ce simple abri un manifeste du béton

armé, poussant aux limites les possibilités du nouveau matériau. En effet, avec son porte-à-faux de 7,90 mètres et ses deux piliers en forme de champignon qui s'évasent élégamment pour se confondre avec la dalle, l'ouvrage dépasse de loin son caractère utilitaire pour s'affirmer comme une œuvre à part entière. L'effet saisissant qui en découle témoigne du savoir-faire et de l'incroyable talent de l'ingénieur. Si le porte-à-faux est une figure récurrente de l'architecture moderne qu'autorise au début du siècle le béton armé, il n'y a à notre connaissance pas d'autre exemple en Suisse d'ouvrage qui manifeste avec une telle audace le défi à la gravité »¹⁹ (fig. 12).

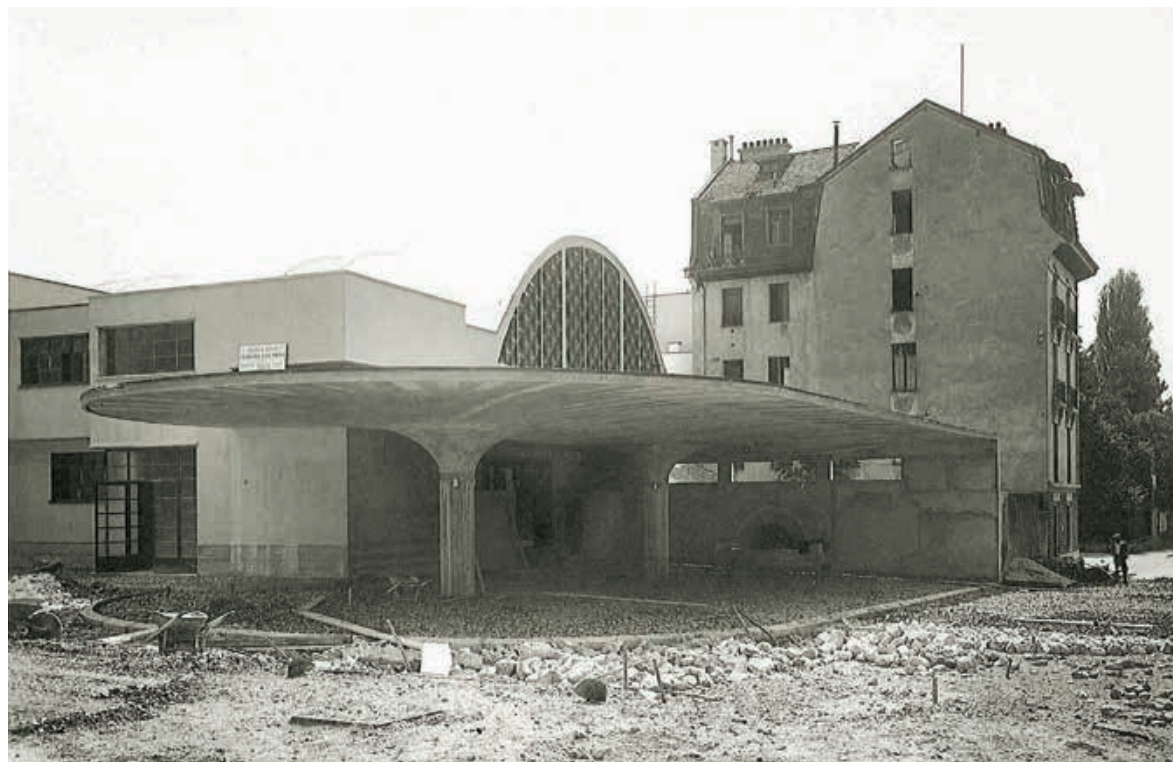
Outre ces deux ouvrages de béton, l'ensemble présente d'autres éléments remarquables, notamment la menuiserie métallique en dents d'engrenage de la grande verrière du tympan ouest, « dont la valeur esthétique n'est que la traduction d'un problème purement scientifique »²⁰, à savoir celui d'offrir une bonne acoustique. Comme la marquise, les ailes latérales recourent à un vocabulaire architectural moderne. Ainsi, une forte orthogonalité se dégage des volumes simples, des toitures plates, des fenêtres en bandeau, du portique, de la verrière de la cage d'escalier méridionale, de même qu'à une échelle réduite, des menuiseries métalliques des portes et des fenêtres (fig. 13-16). Par son langage formel, ce bâtiment se rattache au Mouvement moderne dont la Villa « Le Lac », construite par Le Corbusier en 1923-1924 dans la commune voisine de Corseaux, constitue le premier jalon dans la région. Réalisés respectivement en 1929 et 1933, les bains de Vevey-Corseaux-Plage des

« **Fig.8** Cintre mobile en bois destiné à coffrer la voûte en béton, 1935. Photo William Olivier, Musée historique de Vevey

Fig.9 Mise en œuvre de la voûte en béton, 1935. Photo William Olivier, Musée historique de Vevey

Fig.10 Ferrailage de la dalle du couvert, 1935. Photo William Olivier, Musée historique de Vevey

Fig. 12 La marquise en fin de chantier, 1935. Photo Alfred Agner, Archives communales Vevey



architectes Otto Zollinger et Henry Python ainsi que la Maison du peuple veveysanne de F. Widmer et W. Gloor, d'après un avant-projet d'Alberto Sartoris, s'inscrivent également dans ce courant²¹.

Une œuvre remarquable et remarquée

La réception de l'édifice est très positive. En janvier 1936, deux articles sont publiés dans la presse spécialisée, en Suisse dans le *Journal de la construction de la Suisse romande* et en France dans *La Construction moderne*²², « une concomitance [qui] n'est sans doute pas étrangère à la géographie professionnelle des architectes qui exercent à Vevey et à Paris, tissant leurs réseaux éditoriaux des deux côtés de la frontière »²³. L'objet y est présenté comme une œuvre majeure et ses concepteurs sont complimentés. « Le Marché couvert de Vevey dresse ses façades claires et neuves non loin du centre de la ville entre la rue Louis Meyer et la rue du Torrent, écrit le rédacteur du *Journal de la construction*. Il fait honneur aux architectes, non seulement par la simplicité et l'équilibre de ses volumes et de ses lignes, mais aussi par la hardiesse de sa conception, témoin ce toit-champignon, abri pour voitures, dont la portée est de 8 mètres pour un pilier de 75 centimètres de diamètre. [...] Nous nous permettons de féliciter ici les architectes pour leur création fort bien comprise. Problème ardu, peu fréquent, nouveau, qu'ils ont résolu pratiquement avec un rare bonheur et avec un sens esthétique très sûr. »²⁴

En novembre 1936, dans un numéro dédié à l'architecture industrielle, *L'Architecture d'aujourd'hui* consacre une double page au bâtiment. Celui-ci fait l'objet l'année suivante d'un article dans la *Schweizerische Bauzeitung*, puis figure dans le recueil *Moderne Schweizer Architektur*²⁵ paru en 1938 à l'initiative de Sigfried Giedion et qui présente un panorama de la nouvelle architecture en Suisse.

Avec le marché de gros de Bâle érigé en 1928-1929 par Hans E. Ryhiner et Alfred A. Goenner²⁶, celui de Vevey est le seul représentant suisse d'un tel programme. La France en revanche en compte de nombreux exemples, parmi lesquels les halles centrales de Reims dont s'inspirent très fortement les protagonistes de celle de Vevey. La halle de Reims a été réalisée en 1927-1929 par l'architecte Émile Maigrot et l'ingénieur Eugène Freyssinet. Plus grande que celle de Vevey, elle comporte une voûte parabolique en voile de béton armé d'une épaisseur de 7 cm et « se présente elle aussi comme un grand vaisseau central entièrement libre entouré d'une galerie périphérique »²⁷. De même qu'à Vevey, l'éclairage naturel est assuré par des bandes translucides et les verrières des tympans (fig. 17).

Bien qu'inspirées de Reims, les Galeries du Rivage constituent un ouvrage majeur dans le panorama de l'architecture moderne de l'entre-deux-guerres en Suisse romande, en raison notamment de la contribution de l'ingénieur Sarrasin. « Œuvre d'architecture autant que d'ingénierie,

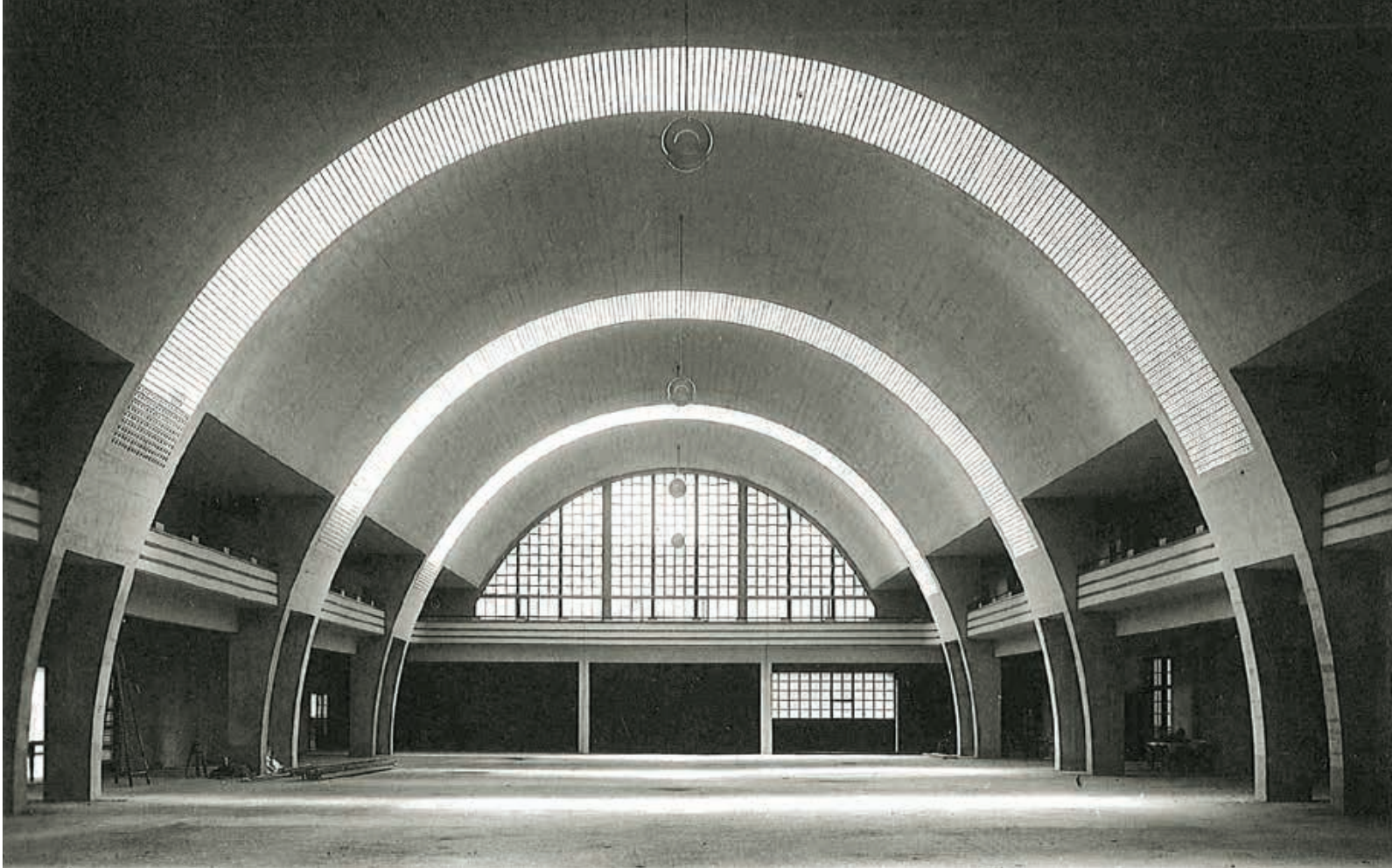


Fig.13 La halle à l'extrême fin du chantier, vue en direction de l'ouest. Photo Alfred Agner, Archives communales Vevey

Fig.15 Les Galeries du Rivage côté rue Louis-Meyer après l'achèvement des travaux, 1935. Photo Gaston De Jongh, Musée historique de Vevey

Fig.14 Les galeries ceinturant la halle au premier étage, 1935. Photo Gaston De Jongh, Musée historique de Vevey

Fig.16 La façade sur la rue du Torrent et la marquise en fin de chantier, 1935. Photo Alfred Agner, Archives communales Vevey



Fig.17 La halle de Reims en chantier, 1927. Photo Henri Deneux, Bibliothèque Carnegie Reims

[elles] s'inscrivent en effet pleinement dans les recherches et expérimentations des ingénieurs de l'époque qui s'efforcent de couvrir les plus grandes surfaces avec le minimum matières.»²⁸ Quelque peu oublié, malmené et doté d'une note 6 soit «sans intérêt» (!) en 1982 lors du recensement architectural vaudois initial, l'ensemble est reconnu aujourd'hui pour ses qualités tant architecturales que constructives, consacrées par une note 2 correspondant à un objet d'importance régionale. ●

Notes

1 Joëlle Neuenschwander Feihl, «Les Galeries du Rivage à Vevey, étude historique», juillet 1997. Franz Graf et Yvan Delemontey, «Les Galeries du Rivage 1933-2019. Étude patrimoniale», EPFL – TSAM, 2019. Les modifications les plus importantes sont la surélévation de l'aile sud en 1964-1965 pour abriter huit salles de classe à destination de l'École des arts et métiers et la transformation progressive de la halle en salle réservée uniquement à la pratique du sport, en particulier le basket. À partir de 1991, les marchés ne s'y dérouleront plus.

2 Thibaud Guisan, «Une histoire cousue de fil bleu : Vevey et le Parti bleu de Gustave Chaudet (1929-1939)», in *Revue historique vaudoise*, 118 (2010), p. 262.

3 «Concours d'idées pour la construction d'un marché couvert, à Vevey», in *Bulletin technique de la Suisse romande*, 59 (1933), p.255 ; rapport du jury (délibérations 5, 10 et 11 août 1933), *ibid.*, pp.255-260 et 268-273.

4 Pour la Construction d'un Marché-Couvert à Vevey, préavis du 29.09.1933 (Archives communales Vevey désormais abrégé AV).

5 Rapport sur la demande de crédit pour la Construction d'un immeuble comportant Marché-Couvert et logements, octobre 1933 (AV).

6 Procès-verbaux des séances du Conseil communal, 27.10.1933 (AV).

7 Lettre de Marcel Taverney à Gustave Chaudet, 12.09.1933 (AV), dans laquelle il confirme la teneur de leur dernier entretien téléphonique, à savoir qu'au cas où l'exécution du projet leur serait confiée, ils prendraient à leur charge l'indemnité due aux auteurs du 1^{er} prix et s'engageraient à ouvrir un cabinet à Vevey.

8 Lettre de la Municipalité à MM. Schobinger, Taverney et Gétaz, 18.8.1934 (AV).

9 Auguste Dufour-Nicollier. Voir à ce sujet André de Giuli, «les Galeries du Rivage de Vevey (Marché couvert)», in *Vibiscum. Les annales veveysannes*, vol. 7, 1999, pp.181-197.

10 Voir <https://agorha.inha.fr/database/7>, consulté le 02.05.2024.

11 *Schweizerische Bauzeitung*, 83 (1965), p.338.

12 *Feuille d'Avis de Vevey*, 29.12.1970, p.12.

13 Lettre de la Municipalité à E. Mamin, P. Lavenex et H. Gross, lauréats du 1^{er} prix, 13.10.1934 (AV).

14 Les plans sont datés du 1^{er} octobre 1934 ; la mise à l'enquête a lieu du 12 au 22 octobre 1934.

15 Préavis sur le projet de construction d'un Marché-couvert, 12.10.1934 (AV).

16 À propos de Sarrasin, voir Eugen Brühwiler et Pierre Frey (dir.), *Alexandre Sarrasin. Structures en béton armé. Audace et invention*, Lausanne, PPUR, 2002 ; Philippe Mivelaz, *Alexandre Sarrasin (1895-1976) et l'esthétique de l'ingénieur*, thèse EPFL, Lausanne, 2007.

17 A. Sarrasin ingénieur, Marché couvert de Vevey. Cahier des Charges spécial pour le béton armé [24.10.1934] (Direction de l'urbanisme, Vevey).

18 Graf et Delemontey, *op. cit.*, pp.28-29. L'ingénieur avait prévu que l'échafaudage serait déplacé cinq fois ; or, en raison des délais très courts, l'entrepreneur réalisera la voûte en deux étapes seulement.

19 *Ibid.*, p.94.

20 P. B., «Le marché couvert de Vevey», in *Journal de la construction de la Suisse romande*, 15 janvier 1936, p.7. L'ingénieur acousticien est A. Kessler de Paris. La verrière est réalisée par les Ateliers de construction mécanique de Vevey.

21 Voir Bruno Marchand (dir.), *Architecture du canton de Vaud 1920-1975*, Lausanne, PPUR, 2012, pp.84, 174, 328.

22 *Ibid.*, pp.1-7 ; Jean Favier, «Le nouveau marché couvert de Vevey (Suisse)», in *La Construction moderne*, 51 (1936), pp.341-348.

23 Graf et Delemontey, *op. cit.*, p.85.

24 *Journal de la construction*, *op. cit.*, p.5.

25 «Marché couvert de Vevey (Suisse)», in *L'Architecture d'aujourd'hui*, novembre 1936, pp.42-43; «Le marché couvert de Vevey», in *Schweizerische Bauzeitung*, 110 (1937), pp.120-122; Sigfried GIEDION (et al.), *Moderne Schweizer Architektur – Architecture Moderne Suisse – Modern Swiss Architecture*, Bâle, Karl Werner, [1938].

26 Voir dans ce numéro, l'article de Tilo Richter, «Kuppel der Superlative», pp. 16-23.

27 Graf et Delemontey, *op. cit.*, p.91; sur Reims, voir Véronique Charlot et Jonathan Truillet (dir.), *Les halles du Boulingrin: 1920-2012*, Paris, Somogy, 2012.

28 Graf et Delemontey, *op. cit.*, p.118.

L'auteure

Joëlle Neuenschwander Feihl est historienne de l'art et de l'architecture. Spécialisée dans l'histoire de l'architecture régionale des années 1850-1930, elle est l'auteure de nombreuses publications, parmi lesquelles les chapitres «Lausanne», «Montreux» et «Vevey» de *l'Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920*.

Contact: j.neuenschwanderfeihl@gmail.com

Mots-clés

Marché couvert, architecture moderne, années 1930, Vevey

Zusammenfassung

Die Galeries du Rivage in Vevey – eine aussergewöhnliche Leistung der 1930er Jahre

Mitte der 1930er Jahre errichtete die Stadt Vevey in einem Klima der Wirtschaftskrise und politischer Spannungen eine Markthalle. Während das Programm der Markthalle ein Leitmotiv der Stadtplanung der Zwischenkriegszeit ist, ist die Markthalle in Vevey die einzige Realisierung in der Westschweiz. Aufgrund seines architektonischen Vokabulars und vor allem wegen seiner Stahlbetonstrukturen – insbesondere das Gewölbe der Markthalle und das Vordach des Wagenplatzes –, die vom Ingenieur Alexandre Sarrasin entworfen wurden, stellt das Gebäude ein wichtiges Beispiel für die moderne Architektur der Westschweiz dar.

Riassunto

Le Galeries du Rivage a Vevey: una realizzazione eccezionale degli anni Trenta

A metà degli anni Trenta, in clima di crisi economica e di tensioni politiche, la città di Vevey costruì un mercato coperto. La tipologia del mercato era un leitmotiv della pianificazione urbanistica negli anni tra le due guerre mondiali, ma l'esempio di Vevey è l'unico realizzato nella Svizzera francese. Grazie al suo vocabolario architettonico e soprattutto alle sue strutture in cemento armato progettate dall'ingegnere Alexandre Sarrasin – in particolare la volta e l'aggetto della tettoia verso l'area di posteggio – l'edificio rappresenta una testimonianza di rilievo dell'architettura moderna nella Svizzera romanda.

